

ARGA BURKINA FASO

FMA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE CIVILE

Note de synthèse des recherches documentaires sur « les travaux de recherches faits par les OSC et instituts de recherche sur la gouvernance interne des OSC »

Auteur: Herman Yacouba NACAMBO (ARGA BURKINA)

Décembre 2017

I- Généralités sur les OSC du Burkina

A- Définition et domaine d'intervention des OSC

La société civile désigne « toute forme d'organisation autonome en dehors de la famille et de l'Etat, ou toute forme d'organisation entre la sphère domestique et la sphère politique qui joue un rôle d'interface entre l'Etat et le reste de la société. Elle est une force de propositions, de dénonciation et de contre-pouvoir. »¹ Elles interviennent dans divers domaines. On retrouve

- Des OSC intervenant dans les domaines du genre, de la jeunesse, des droits de l'enfant
- Des OSC intervenant dans les domaines professionnels, étudiantin, syndical
- Des OSC relatives aux questions environnementales et sanitaires ;
- Des OSC relatives au bien-être social ; développement communautaire et organisations humanitaires ;
- Des OSC concernant les domaines des médias, de l'art et de la culture ;
- Des OSC de recherches et des groupes de réflexions ;
- Des OSC de défense des droits religieux, ethniques et des minorités ;
- Des OSC de secours d'urgence et humanitaires ;
- Des OSC axées sur les réformes juridiques/ constitutionnelles, l'accès à la justice et les ressources
- Des OSC intervenant dans les domaines de la gouvernance, de la paix et la sécurité.

Les OSC se caractérisent par trois éléments : le pluralisme ; l'autonomie et l'existence de cadre légal.

B- Traits caractéristiques

Les OSC sont de nature pluraliste. On a plusieurs types d'OSC ; les OSC de type associatif, de type coopératif, les OSC par niveau et par composante. Les OSC au

¹ Art 1^{er} du code de bonne conduite des OSC au Burkina Faso

Burkina Faso sont réparties en onze (11) composantes. Il s'agit notamment des organisations féminines ; des Instituts de Recherche et de Formation ; des organisations Syndicales ; des organisations religieuses ; des associations de Défense des droits humains et mouvements de revendications spécifiques ; de la presse Privée ; des ONG et Associations de Développement ; des mouvements de Jeunesse ; des personnes dites Marginalisées ; des organisations paysannes ; et des organisations à caractère culturel et artistique. Il est exclu du champ de la société civile les composantes suivantes : L'Etat et ses institutions, les parties politiques, les chefferies traditionnelles et coutumières et le secteur privé.

Une OSC ne peut exercer que dans un cadre légal ; les OSC doivent en principe être enregistrées afin d'obtenir un récépissé attestant de leur existence. Les OSC sont autonomes. Cette autonomie est absolue. Elle est libre de sa gestion interne et de la conduite de ses activités.

Au-delà de ces éléments caractéristiques les OSC fonctionnent sur la base du principe de neutralité et d'impartialité politique. De ce fait, Il leur est exigé un droit de réserve sur les questions d'ordre politique.

C- Cadre juridique des OSC

Les différentes organisations et associations constitutives de la société civile sont régies par la loi n°064-2015/CNT du 20 Octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso. Au terme de cette loi, est désignée comme association « tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangère, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, social, spirituel, scientifique, professionnel ou socio-économique ». La loi dispose que les associations se forment librement et sans autorisation administrative préalable

Pour réguler leur fonctionnement interne les OSC du Burkina Faso ont adopté un Code de bonne conduite le 11 Janvier 2017. Elles ont mis en place un organe de veille pour son respect. Il s'agit de la commission nationale d'éthique et de suivi de l'application du code. En Janvier 2011 on assiste à la mise en place du conseil national des OSC pour coordonner leurs activités et les rendre plus crédible.

La mise en place d'un «Conseil national des Organisations de la Société civile du Burkina Faso» (CNOOSC/BF), en janvier 2011 a pour but d'œuvrer à bâtir progressivement une société civile crédible et consolider la participation des OSC à l'amélioration de la gouvernance démocratique et de la gouvernance locale.

L'adoption en conseil des ministres du décret n°2014-592/PRES/PM/MATS/MEF portant création, attribution et fonctionnement d'un cadre de concertation et de dialogue entre l'Etat et les organisations de la société civile du Burkina (CCD-Etat/OSC) permet aux acteurs étatiques, aux PTF et aux OSC de consolider leur actions en vue de contribuer au développement socio-économique du Burkina. Tous ces textes juridiques et ces cadres d'échanges ont pour but de rendre les OSC plus efficaces et crédibles aux yeux des populations des PTF et de l'Etat.

II- Gouvernance interne

A- Fonctionnement des OSC

L'engagement au sein des OSC est libre et volontaire et prédispose les membres au respect des principes démocratiques et de bonne gouvernance au service de la promotion des valeurs humaines diverses : solidarité, fraternité, compassion, etc. Le personnel est mixte. Les femmes sont très peu représentées dans les postes stratégiques.

Chaque OSC élabore son règlement intérieur, désigne ses dirigeants et ses instances de décision. Mais dans l'exécution de certains projets ou programmes de développement elles ont recours à des systèmes de coalition sous la forme de coopération ou de partenariat entre elles ou avec l'Etat.

La gestion administrative est concentrée aux mains du fondateur ou du groupe de fondateur. Ce dernier a le monopole sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'institution. Il se fait aider par les membres. La gestion des ressources est peu transparente et peu démocratique. Le personnel des OSC se caractérise par son instabilité car la majorité des membres sont des fonctionnaires ou des personnes exerçant dans des structures privées.

Chaque OSC dispose d'un statut régissant son fonctionnement. Elle dispose d'un calendrier propre et d'un programme d'activité établi par les membres. Les instances de décision sont entre autres de l'assemblée générale ; des bureaux exécutifs, des Comités, des sections.

Le mode de fonctionnement de certaines OSC est imprécis et se traduit par la non clarification des rôles, des mécanismes de prise de décision, de circulation de l'information, de dispositifs de contrôle, de suivi, d'évaluation.

B- Gestion des ressources matérielles et financières

Toute OSC existante doit avoir un local de travail qu'il équipe selon ses capacités financières. Les ressources financières des OSC proviennent des cotisations effectuées par les membres, des dons des partenaires résidents ou vivant à l'étranger. Certaines OSC bénéficient du soutien du gouvernement. Il s'agit des associations reconnues d'utilité publique. Pour bénéficier de ces soutiens, les OSC doivent disposer d'un récépissé de déclaration d'existence, disposer d'un siège ; des rapports d'activités des deux dernières années au moment de la demande de financement, disposer d'un plan d'action ; pratiquer la bonne gouvernance (transmission des rapports, tenue régulière des instances, etc.) et respect du code de bonne conduite des OSC.

III- Force et Faiblesse des OSC

A- Force des OSC

La force principale de la société civile burkinabé réside dans la densité et la richesse variée du tissu associatif. Elles disposent de textes/cadres incitatifs à l'action citoyenne (La loi n°064-2015/CNT portant liberté d'association au Burkina Faso), la pratique de la tolérance, la médiation. D'autres éléments en font également sa force. On a :

- La proximité des OSC des populations
- La liberté de création d'associations dans un régime déclaratif
- L'existence d'un siège pour certaines OSC,
- la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner les OSC,
- La réactivité des OSC face aux catastrophes.

Certaines pratiques existent au sein des OSC et sont à encourager. Il s'agit de la production de rapports moraux et financiers dans certaines OSC, du renouvellement régulier des instances statutaires dans certaines OSC ; de la participation citoyenne de certaines OSC à la vie publique, de la transparence dans la gestion de certaines OSC, et l'existence de plans stratégiques au sein de certaines OSC. Malgré ces prédispositions les OSC rencontrent d'énormes difficultés dans leur fonctionnement.

B- Faiblesses

Les difficultés rencontrées par les OSC sont dues à des insuffisances dans divers ordres qui affectent leur fonctionnement et leur crédibilité

- Au plan administratif on a un déficit de communication institutionnelle. On enregistre un manque de coordination et un manque de synergie d'action. Ce manque de synergie est conduit à un faible niveau de concertation entre les membres. La gestion se concentre aux mains des premiers responsables qui cumulent les responsabilités. On retrouve très souvent les mêmes personnes dans les instances dirigeantes de plusieurs organisations. Ce cumul entraîne des dysfonctionnements internes conduisant à des luttes pour des intérêts personnels et une montée de l'individualisme détournant ces OSC de leurs objectifs.
- L'insuffisance de ressources matérielles se traduit par le manque de local dans certaines OSC et l'absence de siège social pour d'autres. Plusieurs OSC existent sur la scène sans avoir de véritable lieu de travail. Ils se rencontrent dans des lieux disparates au gré des opportunités qui leur sont offert. La faible capacité d'achat des biens meubles et immeubles est due au manque de ressources financières.
- Au plan financier les OSC ont une faible capacité de mobilisation des fonds. Elles puisent leurs ressources des partenaires techniques et financiers au point qu'on assiste à un monopole, une politisation des OSC et un trafic d'influence.
- L'insuffisance de ressources humaines se traduit par le manque de personnel stable et compétent. Les responsables des OSC sont des fonctionnaires de l'Etat ou des personnes exerçant des fonctions permanentes dans des structures privées de la place. On assiste à un engagement non permanent des membres et un problème de leadership se pose sur toute la chaîne de l'institution.

Pour une gouvernance plus transparente et démocratique des défis majeurs sont à relever

IV- Défis et recommandations

Au titre des défis :

-Œuvrer à avoir une société civile forte à la fois au niveau national et local en dynamisant les instances décisionnelles et cultiver l'approche participative..

-renforcer la communication institutionnelle, diffuser les rapports d'activités au niveau local et national pour une transparence de la gouvernance interne ;

- Renforcer de façon continue les capacités des OSC pour faire face aux nouveaux défis. Il faut promouvoir la bonne gouvernance au sein des OSC fondée sur le code d'éthique et de bonne conduite des OSC et promouvoir l'alternance dans les associations. Ensuite veiller au renforcement des capacités des membres des

structures à travers des formations ; diffuser les rapports d'activités au niveau local et national pour une transparence de la gouvernance interne.

- Créer des fonds d'appui aux OSC. Ces fonds leur permettront de pourvoir aux besoins minimum et éviter la course effrénée de financement. Grâce à ces appuis les OSC leur autonomie est pleinement assurée dans la conduite de leurs activités.

Au titre des recommandations :

-Etablir un répertoire exhaustif des OSC

- Cultiver l'approche participative des membres et développer le leadership au sein des OSC.

-Créer un bulletin d'informations sur les OSC.

-Organiser des journées « porte ouverte » en vue de rendre les OSC plus visibles et crédibles.

Bibliographie

-OSIWA/Augustin LOADA, la gouvernance des OSC au Burkina Faso, 2014, 96p

-Code conduite des OSC au Burkina Faso

- La loi n°064-2015/CNT portant liberté d'association au Burkina Faso

- Jacqueline Terrillon et Nestorine Sangaré, Etude sur le genre dans le secteur des organisations de la société civile dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile (PROS), 2009, 84 p.

- Conseil National des OSC du Burkina Faso, Plan stratégique décennal du Conseil National des Organisations de la Société Civile 2013-2022, 2013, 54 p.

- Centre National des Organisations de la société Civile (Pierre Aimé OUEDRAOGO et Babou ZIO) : Rapport général du Forum national des OSC à Koudougou, 2014, 22 p

- MATDS, Guide de collaboration entre l'Etat et les organisations de la société civile dans la gestion des affaires locales, 2013, 52 p.

Herman Yacouba NACAMBO

ARGA BURKINA FASO

Décembre 2017